



**OUTDOOR  
SPORTS VALLEY**

« SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN »

## **French Outdoor Award 2019**



*Opération financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre  
du Plan de Développement International 2019 d'Outdoor Sports Valley.*

**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes

## Présentation du concours

Le **French OutDoor Award (FOA)**, concours organisé par **Outdoor Sports Valley (OSV)**, récompense les produits et services « *de sport et/ou mode sportive* » français les plus innovants.

L'édition « Winter 2019 » se déroulera durant le salon ISPO à Munich (Allemagne) du 3 au 6 février 2019.

Ce concours est organisé dans le cadre de l'opération collective **Camp de Base** financée par la région Auvergne-Rhône-Alpes et pilotée par OSV.



Les produits/services concourant aux FOA seront exposés sur le « French Sport Innovation Showroom » au sein du **Camp de Base** durant toute la durée du salon. Cette opportunité permet aux entreprises de donner de la visibilité à leur(s) produit(s) et ainsi, communiquer de manière impactante et singulière auprès d'un public qualifié.



Le lauréat, récompensé par un trophée, sera associé au dispositif de **relations presse** du French OutDoor Award 2019.

Les produits seront jugés sur leur caractère innovant, leurs capacités à répondre aux attentes des consommateurs et à offrir une vraie rupture par rapport aux produits déjà existants sur le marché. Le **jury** se déroulera en deux temps :

- Le vote des usagers (20% de la note finale).
- Un jury de professionnels (journaliste, ingénieur, distributeur, détaillant, etc.) (80% de la note finale).

La participation au French OutDoor Award est **ouverte à toutes les entreprises françaises, exposant ou non sur le salon, à condition que le produit ait été développé en France.**

La **remise du French OutDoor Award** se fera au cœur du **Camp de Base**, à l'occasion d'une conférence de presse organisée pendant le salon.

## Critères d'éligibilité

- Avoir conçu et développé le produit en France.
- Avoir commercialisé le produit après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Pour les produits ne répondant pas aux critères d'éligibilité du FOA, il est cependant possible de les exposer sur la vitrine de l'innovation.*

## Tarif

- **290 €/HT** par produit.

*Dans le cas où vous avez souscrit au « Pack communication » dans le cadre de l'opération [Camp de base](#) la participation pour le 1<sup>er</sup> produit est gratuite.*

## Modalités d'inscription - Pièces à joindre

Pour candidater au French OutDoor Award, merci de nous faire parvenir :

- Le [Formulaire d'inscription](#) en ligne, complet **avant le mercredi 19 décembre 2018**.
- Un **échantillon** du produit à l'adresse suivante :  
**OUTDOOR SPORTS VALLEY**  
**PAE Les Glaisins**  
**12C Rue du Pré Faucon**  
**74940 Annecy-le-Vieux**
- Au moins **une photo du produit** en quadri 300 DPI au format jpg. Le présent crédit photos vaut autorisation d'exploitation pour toute communication sur le concours. Il appartient au participant d'obtenir les autorisations nécessaires des auteurs (photographes, concepteurs ...).
- Le **logo** de votre entreprise (quadri 300 DPI au format jpg ou ai, standard de couleurs RVB).

*Merci d'envoyer ces deux derniers éléments à l'adresse email suivante : [helene@outdoorsportsvalley.org](mailto:helene@outdoorsportsvalley.org)*

## Dates clés

- **Mercredi 19 décembre 2018** : date limite de réception des dossiers de candidature.
- **Mardi 8 janvier 2019** : date limite de réception des produits.
- **Jeudi 17 Janvier 2019** : vote du jury professionnel.
- **Dimanche 3 et lundi 4 février 2019** : vote du public.
- **Lundi 4 février 2019** : conférence de presse et remise des prix

### ARTICLE 1 – PRINCIPE DU FRENCH OUTDOOR AWARD

À l'occasion du salon ISPO 2019, qui se tiendra à **Munich** (Allemagne) du **3 au 6 février 2019**, le cluster **OSV** organise un concours pour mettre en valeur les produits/services « *de sport et/ou mode sportive* » français les plus innovants. Cet événement est co-financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

## ARTICLE 2 – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE

Pour être éligible au French OutDoor Award, les produits doivent :

- Avoir été commercialisés après le 01/01/18 (sauf cas particulier apprécié par les membres du Jury).
- Avoir été développés en France.

## ARTICLE 3 – NOMENCLATURE

Le produit présenté doit être un article de sport (chaussures, textiles, équipements, accessoires...) ou un service tous univers ou activités confondus.

Dans le cas d'un nombre élevé de participation au concours, **OSV** se réserve le droit de créer plusieurs catégories. Dans ce cas, il sera attribué un prix à chacune des catégories définies. Le Jury se réserve également la possibilité d'attribuer d'autres prix et mentions à titre exceptionnel.

## ARTICLE 4 – FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Pour que l'inscription soit prise en compte, les candidats doivent fournir à **OSV**, dans les délais prévus :

- Le dossier de candidature, dûment complété et signé,
- Les pièces à joindre au dossier demandé dans ce formulaire,
- Le règlement du montant des frais de dossier.

## ARTICLE 5 – SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS

Les candidats s'engagent à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au Jury et en particulier à éviter toutes omissions ou imprécisions susceptibles d'induire à un jugement erroné.

En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réserve la possibilité de retirer un prix déjà attribué ou de retirer le produit du concours, sans que l'entreprise puisse réclamer le remboursement des frais de dossier.

## ARTICLE 6 – CRITÈRES DE JUGEMENT DU JURY

Le jury évaluera les produits à partir des éléments figurant dans le dossier de candidature ainsi que sur les éléments fournis par l'entreprise (vidéo de démonstration, brochure commerciale, fiche technique...), selon les critères suivants :

- L'adéquation du produit/service avec le marché visé,
- L'innovation d'usage : la réponse aux besoins des utilisateurs,
- L'innovation technique.



## ARTICLE 7 – JURY

Les produits sont jugés :

- Par un public d'usagers, détaillants, journalistes, qui auront accès, durant un jour et demi à l'exposition des produits mise en place au sein du Camp de Base sur le salon ISPO 2019.
- Par un jury composé d'experts de la profession, d'ingénieurs, de distributeurs, de détaillants, d'utilisateurs de produits sports et de journalistes de la presse professionnelle.

## **ARTICLE 8 – PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

Les résultats seront proclamés le lundi 4 février 2019 lors de la cérémonie de remise des prix, de façon à permettre au lauréat d'y faire référence au cours du salon et à les diffuser auprès des médias.

Les lauréats seront associés au dispositif de relations presse du FOA 2019 et remporteront :

- Un trophée,
- Une adhésion gratuite au cluster **OSV** pour la première année.

## **ARTICLE 9 – CONDITIONS D'UTILISATION DES INFORMATIONS**

Toutes les informations communiquées au jury resteront confidentielles. Les membres du jury et l'organisateur sont tenus de respecter le secret professionnel.

Néanmoins, les noms et descriptions des produits admis à concourir feront l'objet avant et pendant le salon d'une communication spéciale auprès de la presse et des professionnels (sauf avis contraire du candidat qui devra le préciser par écrit au moment de l'inscription).

Toute référence commerciale ou publicitaire à un prix reçu à ce FOA devra préciser l'intitulé exact de celui-ci, l'année d'attribution (et le cas échéant, spécifier la classe de produit dans laquelle le prix a été décerné.)

## **ARTICLE 10 – ASSURANCE ET SINISTRE**

Les produits envoyés à **OSV** sont sous la responsabilité du candidat et devront être assurés par ce dernier. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris des produits reçus chez **OSV** ou durant le transfert au salon et durant l'exposition sur l'événement.

## **ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au FOA suppose une acceptation totale de toutes les clauses du règlement.

## **ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le(s) gagnant(s) déclare(nt) ne pas avoir cédé ou concédé les droits de propriété intellectuelle afférents à leur(s) produit(s), solution(s) ou système(s).

Ils autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre d'information et de communication liées au FOA ou au salon, leur nom et prénom, les coordonnées de leur société, la description qu'ils auront fournie de leur(s) produit(s), solution(s) ou système(s), sans pouvoir prétendre à aucun droit ou rémunération quelle qu'elle soit.

Ils autorisent l'organisateur à photographier à titre gratuit leurs produit(s), solution(s) ou système(s) et à reproduire ces photographies gracieusement dans toute la documentation commerciale ou sur tout support publicitaire.

Le(s) gagnant(s) garanti(ssen)t à l'organisateur qu'ils ont obtenu des titulaires de droits de propriété intellectuelle sur le(s) produit(s), solution(s) ou système(s) qu'ils présentent, l'ensemble des droits et/ou autorisations.



**PAE Les Glaisins**

**12C Rue du Pré Faucon**

**74940 ANNECY-LE-VIEUX**

**Tél. +33-4 50 67 53 91**

**[www.outdoorsportvalley.org](http://www.outdoorsportvalley.org)**